

COURRIER

DE LA SAMBRE.

N° 183.

JEUDI.

2 AOUT 1832.

RUSSIE.

PÉTERSBOURG, 8 juillet. — *Gazette d'Augsbourg.* — Depuis l'arrivée du comte Pozzo di Borgo il règne une grande activité dans le département des affaires étrangères. On prétend qu'il y aura un changement dans notre système politique ; mais pour le moment on n'a peut-être pas encore décidé la marche que l'on prendra. Toutefois se seront les vues du comte Pozzo di Borgo que l'on suivra particulièrement ; il jouit de la confiance illimitée de l'empereur, et il est trop initié dans les affaires politiques de l'Europe pour qu'on ne doive lui attribuer une grande influence dans les résolutions que prendra le cabinet de Pétersbourg. D'après ce que l'on apprend, ce diplomate distingué regarde la situation de la France comme extrêmement périlleuse, sinon comme désespérée, et il ne pense pas que la nouvelle royauté soit assez forte pour résister encore long-temps au choc toujours croissant des attaques passionnées du dedans, et des efforts que l'on fait sans cesse pour saper en secret toutes les institutions du gouvernement.

Assurément ce n'était pas un problème facile de régner sur la France après les journées de juillet, et de maintenir le repos et l'ordre dont elle a tant besoin au milieu de l'agitation de sa propre population et d'une partie des états voisins. Cependant il faut convenir que le gouvernement a omis beaucoup de choses qui lui auraient donné de la force, et qu'il en a fait d'autres qui annonçaient une grande faiblesse et qui faisaient soupçonner qu'il saisisait de travers les événements. Les Français ne se soumettent ordinairement qu'à la force et à l'habileté, voilà ce qui explique pourquoi ils ne mettent pas eux-mêmes beaucoup de confiance dans un gouvernement vacillant ; or, tant que durera en France cette lutte des diverses opinions et intérêts, qui menace sans cesse le gouvernement de grands dangers, comme les journées des 5 et 6 juin l'ont prouvé, il est du devoir de tout gouvernement d'être sur ses gardes, et, en égard aux circonstances existantes, de réduire autant que possible ses rapports politiques au-dehors. C'est dans ce principe qu'il faudra sans doute chercher les motifs du changement qui aura lieu sous peu dans notre politique. D'ailleurs les effets prochains encore peu connus du bill de réforme en Angleterre paraissent exiger cela, puisque jusqu'à présent personne ne peut former un jugement exact sur la composition du parlement anglais prochain et sur sa position relativement au gouvernement. Le comte Pozzo di Borgo restera encore quelque temps ici, et attendra probablement le dénouement des affaires.

— On dit que des ordres ont été donnés pour substituer la langue russe à l'idiome national dans les tribunaux des anciennes provinces polonaises, depuis long-temps incorporées dans l'empire.

AUTRICHE.

VIENNE, 17 juillet. — On s'attend à chaque instant à recevoir la triste nouvelle de la mort du duc de Reichstadt. L'état de l'auguste malade a fort empiré la nuit dernière, et depuis quelques jours le malheureux jeune prince donne à peine quelques signes de vie. Singulière destinée ! Dans le même château, dans le même appartement où Napoléon, à l'apogée de sa puissance et de sa grandeur, dictait les décrets les plus remarquables, où fut conclu son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise, se trouve aujourd'hui le fils du grand homme, gisant sans espérance de guérison dans les bras de sa mère inconsolable. De tous côtés, dans toutes les classes du peuple, on entend déplorer le triste sort, la fin prématurée de cet aimable prince, qui possédait toutes les qualités au moyen desquelles on gagne les cœurs.

— Maintenant que les résolutions proposées à la diète germanique par les ministres d'Autriche et de Prusse ont été adoptées par la diète et publiées en son nom, on espère ici que la position chancelante de l'Allemagne prendra plus de stabilité, et que la volonté unanime des gouvernements allemands n'aura aucune résistance à redouter.

PRUSSE.

BERLIN, 22 juillet. — (*Correspondance de la Gazette Universelle d'Augsbourg.*) — Le *Moniteur Français* dément la nouvelle que je vous ai donnée dernièrement que le ministère français avait donné par avance une déclaration sur les résolutions prises par la diète pour le maintien de la tranquillité en Allemagne. Mais la rédaction de la *Gazette Universelle* a pu se convaincre depuis des années que les nouvelles que je lui communiquais étaient vraies et puisées à de bonnes sources ; c'est aussi le cas dans la circonstance actuelle, et je puis vous donner l'assurance que les communications que je vous ai faites nouvellement se sont confirmées jusque dans les détails les plus minimes. Le *Moniteur* a agi cette fois avec trop de précipitation, et par là il n'a pas rendu service à son gouvernement à l'étranger, ni peut-être même en France. On pourrait se laisser aller à avoir fort mauvaise idée d'un gouvernement qui, en apparence, poursuit le but louable de contribuer par sa tenue et ses

actions au maintien de la paix générale, et qui depuis les derniers événements de Paris paraît avoir acquis assez de force pour pouvoir tenir ses promesses, tandis que, à en juger du moins par cet article du *Moniteur* ou il manque de force, ou bien il n'est pas opposé aux menées des révolutionnaires en Allemagne. Dans l'un et l'autre cas il ne pourrait prétendre beaucoup à la confiance des états étrangers, ce qui serait pourtant d'un grand intérêt pour lui. Du reste la suite nous apprendra ce qu'il faut penser du désaveu du *Moniteur*. Je rappellerai en attendant à votre souvenir une communication faite par le comte Sébastiani dans la première quinzaine du mois dernier, relativement aux affaires d'Allemagne. — Les délibérations sur l'organisation de l'armée fédérale continuent toujours dans cette capitale. — On croit généralement ici que les différends entre la Belgique et la Hollande se termineront à l'amiable ; notre gouvernement y contribue par tous les moyens qui sont en son pouvoir. La mission de lord Durham à Pétersbourg exercera aussi une heureuse influence sur cette affaire : on sait qu'il est spécialement chargé de négocier avec le cabinet russe au sujet de la Belgique et d'intérêts commerciaux, et que les ouvertures relatives à la Pologne ne forment qu'un objet secondaire de sa mission.

HESSE.

CASSEL, le 23 juillet.

(Extrait de la séance du 21 juillet de l'assemblée des états.)

Lecture faite du protocole de la dernière séance, M. Werthmuller a la parole : Il ne reste plus, dit-il, que 6 jours jusqu'à la clôture de la session, et la loi de la presse, si impatiemment attendue, n'a pas encore été présentée ; il n'y a même plus aucune espérance qu'elle le soit ; il se répand au contraire des bruits d'une nature tout opposée. Déjà la censure est exercée en grande partie par le ministère lui-même et cela avec une rigueur qu'on pourrait taxer de folie, si malheureusement l'on n'avait pas la perspective de voir cette censure se prolonger long-temps, et des motifs de considérer la chose sous un point de vue plus sérieux. Il paraît que le ministère croit avoir des motifs suffisants d'excuses pour refuser de présenter la loi de la presse.

M. Werthmuller propose ensuite de demander à la commission d'administration de la justice de faire connaître promptement son opinion sur cet objet, si en cas de clôture, dissolution ou prorogation des états, avant que la loi de la presse ait été sanctionnée ou seulement présentée aux états, il y avait lieu à décréter d'accusation le président du ministère de l'intérieur.

M. Jordan : Si le gouvernement ne voulait que proroger la session, il pourrait encore proposer la loi de la presse assez à temps pour qu'elle pût être sanctionnée avant la clôture des états. L'orateur aborde alors les résolutions prises dernièrement par la diète, résolutions qui, si elles étaient publiées en forme de lois, recevraient alors une force obligatoire. On devrait, dit-il, soumettre à la commission de l'administration de la justice la question de savoir jusqu'à quel point ces résolutions, si tant est qu'elles fussent appliquées dans notre pays, sont d'accord avec notre constitution, et jusqu'à quel point le ministère des affaires étrangères a pu autoriser notre député à la diète, à donner son consentement aux dites résolutions.

M. Pfeiffer 1^{er} : Si la diète pense à faire une loi générale de la presse, il faut espérer que cette loi sera conçue conformément aux assurances contenues dans l'acte fédéral, qui promet la liberté de la presse.

M. le commissaire du gouvernement convient que la loi de la presse est une chose fort désirable tant dans l'intérêt du gouvernement que dans celui du pays ; il est convaincu que le gouvernement pense de même, et qu'il est autorisé à exprimer cette idée ; il n'y aura donc aucun obstacle de ce côté. Mais s'il devait s'élever quelque obstacle, ce dont il n'a pas officiellement connaissance, ce serait sans doute d'un autre côté qu'il viendrait.

M. Pfeiffer 1^{er} désire que l'on ajourne la proposition de M. Werthmuller. La chose lui paraît si simple qu'en cas de besoin il ne faudrait qu'un quart d'heure à l'assemblée pour prendre une résolution à cet égard.

M. Werthmuller fait observer que la mise en accusation d'un ministre n'est pas une affaire d'un instant ; et après quelques observations de MM. Jordan et Pfeiffer, il retire sa proposition en regrettant qu'elle n'ait pas été accueillie plus favorablement.

Ensuite M. le lieutenant-colonel Schmidt, en sa qualité de commissaire spécial du souverain, donne lecture d'un exposé ayant pour objet de défendre le budget militaire.

M. Jordan : Je demande d'abord si cette proposition formera un supplément du protocole, car elle renferme, relativement à notre constitution, quelques expressions qui ne sauraient être accueillies avec indifférence, par exemple que l'on pouvait demander à la diète de décider quels devaient être le budget militaire et le contingent de la Hesse-électorale : néanmoins l'on ne devrait pas s'attendre à ce que cette décision

diminuât les charges de l'électorat. Le lieutenant-colonel Schmidt confirme cette assertion.

Je propose donc, continue M. Jordan, que l'assemblée des états proteste contre une semblable expression, car alors la diète pourrait disposer de nos finances de manière que nous dussions tout sacrifier, renoncer à tout, peut-être même à l'administration de la justice, pour mettre sur pied une armée destinée à verser son sang pour les intérêts des grands états. Les derniers temps nous ont fait voir que l'Allemagne n'existe plus comme Allemagne, que les petits états allemands ne sont que les protégés de deux grandes puissances; c'est ce que les dernières ordonnances de la diète n'annoncent que trop hautement, puisque deux grandes puissances ont présenté à la diète des propositions que les autres ont acceptées avec beaucoup de reconnaissance (applaudissemens). Après la chute de Napoléon la diète s'est assemblée, l'acte fédéral a promis à l'Allemagne (parag. 18 et 19) la liberté de la presse et la liberté du commerce.

On a dit au nom de notre gouvernement que la diète avait le droit de prendre relativement à nos besoins militaires des décisions qui nous seraient encore plus favorables que celles qui les auraient précédées. Or les décisions sur les obligations militaires que nous impose la confédération sont parfaitement claires et n'ont besoin d'aucune interprétation. Si l'on abandonnait à la diète le droit de décider sur les finances des états confédérés, que deviendrait la souveraineté? Il appartient à chacun des états de déterminer le nombre de militaires qu'il lui convient d'avoir, et cela ne peut être porté que dans une assemblée *in pleno* de la diète, et avec l'assentiment de tous les états qui y sont représentés. Au reste je ne croirai jamais que notre député à la diète y ait consenti, ou que notre gouvernement ait pu faire une pareille proposition. L'assemblée des états accordera tout ce qui est nécessaire d'après la loi de la confédération; les ressources du pays ne permettent pas de faire davantage.

M. Pfeiffer 1^{er}: Je ne crois pas que l'assemblée des états ait beaucoup à s'inquiéter des résolutions de la diète; il ne paraît même pas qu'elles doivent être appliquées à la Hesse-électorale, puisqu'on leur a donné si peu d'attention qu'on ne les a pas même communiquées à l'assemblée; je suis d'ailleurs convaincu que les 6 articles qu'elles renferment sont incomparablement plus désavantageux pour les princes que pour les peuples.

M. le lieutenant-colonel Schmidt: M. le député Jordan a contesté au gouvernement le droit de s'adresser à la diète pour les affaires militaires; ce droit ne saurait cependant être contesté, puisque la diète doit veiller à l'exécution des obligations fédérales.

M. le commissaire du gouvernement: Je crois pouvoir prétendre avec fondement que M. le député Jordan a donné trop d'extension à son exposé, et qu'il est entré dans une discussion de choses dont il n'était pas du tout question. En effet il ne s'agissait pas de demander la décision de la diète sur des objets en litige; la proposition se réduisait à cette question: que la diète devait être consultée pour savoir si le contingent était organisé conformément à la constitution fédérale.

Quant à moi personnellement, je désire de tout mon cœur qu'il n'y ait jamais une autre intervention dans nos affaires; tous doivent s'efforcer qu'un pareil événement n'ait pas lieu chez nous, car il aurait les plus tristes résultats pour tous. Le cœur me saignerait de voir un pareil événement, et je déplorerai que nous y fussions conduits par des provocations qui, quoi qu'on en pense, sont au moins fort impolitiques.

La discussion sur le budget militaire et sur la proposition de M. Jordan est remise à lundi prochain.

Du 25 juillet. Dans la séance d'hier de l'assemblée des états, M. Pfeiffer 1^{er} a proposé de prier le gouvernement de présenter au plus tôt, en vertu de l'article 57 de la constitution, une simple loi pénale contre les délits de la presse. M. Jordan combat cette proposition et dit qu'il faut obtenir la loi de la presse tout entière. Son opinion est partagée par MM. Eckardt, Werthmüller, Koning et Decolph. Alors M. Pfeiffer 1^{er} retire sa proposition et propose de demander au gouvernement de communiquer dans la prochaine séance ou la loi de la presse ou les raisons pour lesquelles cette loi n'est pas présentée. Adopté.

Du 26 juillet. Au commencement de sa séance d'aujourd'hui, l'assemblée des états a été dissoute par S.A.R. le prince électoral corégent. De nouvelles élections auront lieu d'ici à 6 mois. Messieurs les députés ont quitté immédiatement la salle.

PORTUGAL.

Les nouvelles de Lisbonne, qui vont jusqu'au 17 de ce mois, n'ajoutent que très-peu de détails à ceux déjà connus sur le débarquement de don Pedro. On annonce seulement que plusieurs détachemens de la quatrième division de l'armée royaliste, commandée par le vicomte de Santa-Martha, se sont réunis aux troupes constitutionnelles. Toutefois, les corps royalistes se concentrent sur Porto et doivent se porter sur la rive droite du Douro pour attaquer la ville en même temps que les forces portées sur la rive gauche du fleuve.

Les habitans des campagnes, effrayés des menaces des mignélites, ont refusé jusqu'à présent de fournir des vivres à l'armée de don Pedro, il sera nécessaire qu'une première victoire vienne les rassurer.

On croit à Lisbonne que la portion de l'expédition de don Pedro qui tient encore la mer opérera son débarquement près de la Figuera, afin de contenir les forces royalistes qui se rendraient de Lisbonne sur Porto.

Des lettres de Madrid, datées du 20 juillet, annoncent que la troisième division de l'armée de don Miguel, qui se dirigeait sur Coïmbre, s'est révoltée et a proclamé dona Maria. Un régiment resté fidèle à don Miguel aurait été forcé de se réfugier sur le territoire espagnol; enfin les troupes constitutionnelles qui devaient opérer un débarquement près de la Figuera se seraient dirigées sur Lisbonne et auraient franchi la barre du Tage.

Des soulèvemens en faveur de dona Maria ont éclaté dans plusieurs villes.

ESPAGNE.

MADRID, 20 juillet. — Notre gouvernement fait venir de Cadix à l'intérieur de l'Andalousie grand nombre de pièces de canon, pour renforcer les places de cette province et diminuer autant que possible l'importance de Cadix dans le cas d'une insurrection constitutionnelle ou bien d'un coup de main étranger, et aussi pour remettre au complet les pièces sorties de Séville, qui ont été dirigées vers l'Estramadure à diverses reprises.

Les rédacteurs de la *Gazette officielle de Madrid* ont reçu l'autorisation de traiter la politique dans cette feuille et d'y réfuter les articles étrangers qui ont rapport avec notre pays et le Portugal; ce sera probablement une succursale de la *Gazette de France*.

Lord Palmerston insiste pour une solution définitive au sujet de nos colonies américaines ainsi qu'à l'égard d'une amnistie pour tous les réfugiés espagnols. Le cabinet français se joint au ministère britannique sur le second point, même il annonce que l'Espagne aura à lui rembourser par la suite les sommes considérables qu'il débourse maintenant pour secourir les réfugiés espagnols et pour les tenir éloignés de nos frontières, selon le vœu du cabinet catholique, et dans l'intérêt de la tranquillité de l'Europe; M. de Reyneval a, dit-on, rappelé certaines conditions ou capitulations convenues entre l'Espagne et la France avant et après la restauration de 1823.

On assure que Ferdinand a décidé, dans le cas où don Miguel serait renvoyé du Portugal, de changer immédiatement de ministère.

Voici les candidats qui sont prêts à remplacer M. de Calomarde et ses collègues:

Le duc de San-Fernando aux affaires étrangères, M. d'Arjetao à la justice, le marquis de las Amarillas à la guerre, M. Ballesteros garderait les finances, le comte Gnaqui à la marine.

FRANCE.

PARIS, 29 juillet.

Dépêche télégraphique envoyée de Bayonne, le 27 juillet à quatre heures du soir:

A M. le ministre de la marine.

Neuf bataillons de don Pedro, dont un de vétérans, ont été formés à Porto. 3,600 hommes de troupes de don Pedro, ont enlevé, le 10, les positions des troupes de don Miguel. Un bataillon de ces dernières s'est réuni aux premières, et a marché sur Azurar avec elles. Cette colonne a 9 pièces d'artillerie.

Le même jour, une colonne de 2,400 hommes de don Pedro a marché sur Braga, où elle est entrée le 13; elle avait été renforcée dans sa marche par les constitutionnels. Cette colonne marche sans artillerie.

Ponte-de-Lima était occupé le 17, par 500 hommes de don Pedro. Beaucoup d'émigrés portugais sont arrivés à Tuy en Galice.

On croit que les troupes de don Pedro occuperont Lisbonne le 18. On dit que don Miguel opère déjà sa retraite sur l'Espagne.

Ces nouvelles, datées de Vigo du 18, parvenues par voie étrangère, sont de la plus grande authenticité.

— Pendant que M. le procureur du roi signifiait à M. le prince Louis de Rohan le jugement du 8 juin dernier, qui le condamnait à trois mois de prison et à 1000 fr. d'amende, la partie civile, M^{me} la baronne de Feuchères, faisait exécuter de son côté ce jugement, qui depuis long-temps est devenu définitif à son égard. Des descentes de justice ont eu lieu à sa requête chez l'éditeur, l'imprimeur et les divers libraires de Paris, dépositaires du *Mémoire de M^e Hennequin*, intitulé: *Observations sur l'instruction relative à la mort du prince de Condé*, à l'effet de saisir et détruire, conformément au jugement, tous les exemplaires de ce mémoire. Les perquisitions les plus exactes ont été faites dans leurs magasins, et ont amené la saisie de plusieurs de ces exemplaires chez l'un des libraires dépositaires. Les exemplaires ont été à l'instant lacérés et mis en pièces; il en a été dressé procès-verbal en présence de témoins.

— Dans la nuit du 27 au 28 courant, les quatre forçats arrêtés comme complices du vol des médailles de la bibliothèque royale, ont demandé à faire des révélations. Ils ont dit qu'après avoir enlevé les médailles, ils en avaient jeté une partie dans la Seine au bas du pont Marie. Le procureur du roi, assisté d'un commissaire de police a fait conduire les quatre forçats sur les lieux, et à l'aide de quelques plongeurs, on est parvenu à retrouver une certaine quantité de médailles. Cette opération doit encore durer deux ou trois jours.

— L'horloger chez lequel on a trouvé trois lingots d'or provenant du vol de la bibliothèque, se nomme Fossard; il a été arrêté ainsi que son fils. Par suite de révélations, on a appris qu'il y avait encore dans leur maison soixante autres lingots, on s'y est transporté aussitôt et l'on a fait cette importante saisie hier à 11 heures du soir; les 60 lingots montent ensemble à une valeur de 72,000 fr.; ils étaient renfermés dans deux vases, lesquels étaient enterrés dans la cave.

D'après de nouvelles indications, on a dû opérer une fouille sur un point de la rivière où auraient été jetés plusieurs sacs de médailles de divers métaux sans grande valeur, et dont les voleurs se seraient ainsi débarassés, parce que ces médailles ne pouvaient servir qu'à les faire découvrir.

— MM. Enghen et Evain, négociant français, qui se rendaient en Espagne, avaient été arrêtés par les autorités espagnoles d'Irun, aussitôt qu'ils eurent mis le pied sur le territoire espagnol. Ces arrestations ont été ordonnées par le gouvernement espagnol, sur les rapports de ses agens en France, dans lesquels ils ont dénoncé ces négociants français comme ayant eu à Paris de fréquentes conférences avec les principaux réfu-

giés espagnols, et s'étant chargés d'être en Espagne, les intermédiaires pour les correspondances entre les libéraux du pays et ceux du dehors, et en outre d'embaucher pour le parti libéral les troupes de la garnison de St-Sébastien. On nous assure que le gouvernement français a pris en considération cette affaire, qu'il a ordonné des démarches pour assurer si les faits imputés à M. Enghen et Evain sont vrais ou faux, et que dans ce dernier cas, il se propose d'exiger du gouvernement espagnol une complète satisfaction. (J. du Commerce.)

— Le courrier qui a apporté la nouvelle de la prise de Saint-Jean-d'Acre à Alexandrie n'a été que quatre fois vingt-quatre heures en route. Il y avait, de cinq en cinq lieues, des relais de dromadaires, établis tout le long du chemin. Mehemet-Ali met le plus grand soin à faciliter les communications. Il y a une ligne télégraphique d'Alexandrie au Caire; les nouvelles arrivent ainsi en deux heures, les courriers du pacha en vingt-quatre, et deux autres, un Arabe et un Européen, en trois fois vingt-quatre heures. Les routes sont parfaitement sûres en Egypte; on peut même les parcourir en vêtements européens et sans le moindre danger d'Alexandrie jusqu'au Sennaar.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 31 juillet.

Il paraît certain que la division existante dans le conseil de ministres; quelques-uns d'entre eux voudraient, nous sommes bien informés, qu'on reprît les hostilités, ou se retirer, et l'on dit qu'MM. de Thaux et Raikem sont tout-à fait de cette dernière opinion; mais M. de Mülenaere paraît vouloir s'obstiner à rester dans la voie des négociations, quoiqu'il n'y ait été guère heureux jusqu'à ce jour. (Belge.)

— M. Brampt, l'un des graveurs les plus distingués de l'époque, est chargé de l'exécution des types de la nouvelle monnaie nationale. On ne doute pas que l'exécution ne réponde à la réputation de l'auteur.

— M. Nicolas Gelders, député au congrès national par l'arrondissement de Ruremonde, et nommé ensuite membre de la chambre des représentants, est mort le 24 de ce mois à Aix-la-Chapelle, à l'âge de 43 ans.

— Le 23 de ce mois, dans le hameau de la commune de Gheel, l'épouse d'un cultivateur a été assassinée d'un coup de couteau sur la tête, par un insensé qui demeurait chez. Ce malheureux a été arrêté à l'instant.

CHOLÉ.

Bruxelles. — Du 28 juillet, à 9 heures du matin, au 30 juillet, à la même heure, 6 nouveaux cas, 5 décès en traitement, 12 en convalescence.

St-Josse-ten-Noode. — Du 28 au 30i nouveau cas, ni décès.

Louvain, 29 juillet. — Un cas nouveau, aucun décès, 2 en traitement.

Anvers. — Du 28 au 29, entrés 2, des 4, guéri 1, en traitement 19, en quarantaine 77.

Gand, 30 juillet, à 7 heures du soir. — Depuis hier, 6 décès, 5 nouveaux cas, 26 en traitement, 38 convalescens, 5 guéris.

Termonde, 27 juillet. — Depuis hier 9 nouveaux cas, un décès.

Bruges, 28 juillet. — 2 nouveaux cas, un décès, 9 personnes en traitement et 9 en convalescence.

Mons, 29 juillet. — 5 nouveaux cas, un décès, en traitement.

Tournai, 28 juillet. — Un nouveau cas, aucun décès.

Aucun cas ni décès nouveaux n'ont eu lieu à la maison de correction de St-Bernard. Il y reste 8 cholériques en traitement.

NAMUR, 1^{er} août.

Ce n'est point S. M. qui, comme nous l'avons dit, par erreur, a honoré de sa présence l'athénée de notre ville; c'est le frère du Roi, S. A. le duc de Saxe-Cobourg.

Le Roi a passé en revue les lanciers qui sont ici.

S. M. sortant de l'établissement des Sœurs de Notre-Dame, avait le projet de visiter la verrerie de M. Zoude, qui avait fait toutes les préparations possibles pour recevoir dignement le Roi. Deux estafettes arrivées de Bruxelles au galop, et S. M. est partie à l'instant. On nous assure que le Roi n'a mis qu'une heure pour aller de Namur à Sombreffe.

Avant-hier soir le Roi a parcouru la ville pour voir l'illumination, qui était très-belle. La façade de l'hôtel-de-ville, surtout, offrait d'un coup d'œil admirable. Une foule immense encombrait les rues de la ville, et S. M. a pu juger, par les cris de joie qu'il s'élevaient par son passage, combien les Namurois aiment leur Léopold.

Un très-beau feu d'artifice a été tiré sur la hauteur de la forter.

— Samedi dernier, 28 juillet, un incendie a éclaté au hameau de Ronce, commune de Bothey; une grange, trois étables à porcs, ont été entièrement consumées; la perte est évaluée à 1,200 florins; les baux détruits appartenaient au sieur Jean-Baptiste Latour, propriétaire et cultivateur; la malveillance n'a aucune part à cet événement; rien n'était assuré.

On lit dans le *Politique* de Liège :

Il est certain que S. M. a dit en présence de plusieurs personnes qu'elle conservait l'espoir que les affaires de la Belgique pourraient se terminer dans peu de temps et d'une manière pacifique; mais, a-t-elle ajouté, le temps des concessions est passé, la Belgique a épuisé tous les sacrifices, si l'on en exige de nouveaux, nous en appellerons à Dieu et à l'armée.

M. le bourgmestre a répondu au Roi que les Liégeois avaient conservé toute leur énergie et qu'au moment du danger ils ne la démentiraient point. S. M. a dit ensuite qu'elle n'avait qu'à se féliciter des dispositions de la nation, et que quant à l'armée, les soldats belges étaient animés du meilleur esprit, et que loin d'avoir à stimuler leur ardeur, il faudrait au contraire la modérer pour ne pas précipiter les événements.

— Le *Moniteur* dément la nouvelle que nous avons donnée hier d'après le *Courrier belge*, que les ambassadeurs de France et d'Angleterre auraient assisté au conseil des ministres qui a eu lieu avant-hier.

— Nous apprenons que depuis plusieurs mois le gouvernement s'occupe de recueillir, et particulièrement auprès des chambres de commerce tous les renseignements capables de l'éclairer sur les relations de commerce à établir avec les différents pays, et servir d'instructions à nos consuls et envoyés diplomatiques. (Emanicipation.)

— Le général Magnan vient d'arriver à Liège où il restera jusqu'à demain.

— L'anniversaire de la révolution française de juillet a été célébré à Anvers par une brillante réunion d'officiers belges et français et de plusieurs citoyens de cette ville.

— On écrit d'Anvers 30 juillet :

Trois sœurs de charité à l'hôpital se sont présentées pour soigner les personnes atteintes du choléra. L'une d'elles, âgée de 26 ans, a succombé. Elle donnait ses soins à un mourant : celui-ci, surpris par un vomissement, en remplit le visage de la sœur qui fut atteinte de la maladie dans le moment même. On la transporta tout de suite à l'hôpital où elle mourut, malgré tous les secours qu'on lui prodigua pour la sauver. Le collège et le conseil de notre ville ont résolu, pour perpétuer le souvenir de cet acte de dévouement, d'ériger à cette religieuse un monument dans une de nos églises. Une épitaphe rappellera les vertus de celle à qui ce tombeau sera élevé. La régence ne pouvait donner une plus haute idée de son zèle pour le bien public que de récompenser aussi dignement et d'éterniser des actes de vertu qu'il est bon de transmettre aux siècles futurs, pour consoler l'humanité de tant d'autres actions dont elle a à rougir. (Phare.)

— On écrit de Gand, 30 juillet :

Un détachement de 145 miliciens, venant de Bruxelles, est arrivé hier soir en ville, et en est reparti ce matin, se rendant à Ypres, pour rejoindre les compagnies d'artillerie de milice.

— On assure que le brave général Sekrinecki vient en Belgique commander une division de notre armée.

— On lit dans l'*Emanicipation* :

« Un incident assez extraordinaire a été sur le point de faire naître dans la Conférence de Londres une fâcheuse division. Le cabinet de La Haye ayant envoyé à Londres la réponse aux propositions de la Conférence avec le projet de traité tel qu'il consentirait à l'accepter, le ministre hollandais des affaires étrangères donna verbalement à entendre aux plénipotentiaires de Prusse et d'Autriche résidant à La Haye, que la réponse qu'on avait faite était favorable aux vues de la Conférence. Les ambassadeurs de Berlin et de Vienne n'eurent alors rien de plus pressé que d'expédier en toute hâte des courriers à leurs cours respectives avec des dépêches annonçant la tournure des affaires qu'ils présumaient être favorable.

« Les cours de Prusse et d'Autriche se hâtèrent à leur tour d'envoyer à leur PP. à Londres des instructions pour favoriser, y était-il dit, autant que possible les propositions du roi Guillaume, puisque ces propositions étaient enfin raisonnables. Il en résulta un conflit dans la Conférence; car les PP. de Prusse et d'Autriche près de la Conférence, croyant que leurs gouvernements avaient été informés exactement des propositions réelles du roi de Hollande, se crurent obligés de parler en faveur des nouvelles propositions envoyées par le cabinet de La Haye.

« De leur côté les représentants de la France et de l'Angleterre, trouvèrent ces propositions tellement inadmissibles qu'ils s'y opposèrent vivement. C'en fut qu'après de vives altercations que les 5 plénipotentiaires adoptèrent le 13 juillet comme un *mezzo termine* le 67^e protocole, dans la vue de gagner encore quelques mois avant de décider la question. Ce n'est que depuis fort peu de jours que la ruse du ministre hollandais a été connue des plénipotentiaires de la Conférence de Londres. »

— Le protocole N^o 68 est, comme nous l'avons dit, relatif à M. Thorn. Voici le sens de ce protocole :

La Conférence s'adresse de nouveau à la confédération germanique pour l'engager à donner des ordres pour la mise en liberté de M. Thorn. Elle promet d'employer aussitôt ses bons offices auprès du gouvernement belge pour que celui-ci fasse mettre en liberté les individus de la bande Tornaco; en insistant pour la mise préalable en liberté de M. Thorn, la Conférence est mue par cette considération, que l'initiative de la réparation doit venir de celui qui a eu l'initiative des torts.

Les mots soulignés sont textuels dans le protocole.

ÉTAT DES RÉCOLTES DANS LES FLANDRES.

Grains. La moisson sera très-abondante, et la qualité ne laissera rien à désirer. Beaucoup de céréales sont encore sur pied, et se présentent sous les plus belles apparences. Bref c'est une moisson dorée, et, si nous avons encore quelques semaines de beau temps, ce sera une des plus riches que nous ayons jamais vues.

Foin. Il y a abondance extraordinaire. La qualité est excellente.

Lin. La récolte est on ne peut pas plus fertile et en général d'une qualité satisfaisante.

Graine d'avoine. L'apparence est belle; mais on en a peu semé, parce que tous les autres produits de terre donnaient beaucoup d'espérance.

Orge d'été et d'hiver. La moisson sera plus que complète : la qualité sera supérieure. On est en train de la couper.

Seigle. De puis bien des années on n'aura vu une récolte aussi féconde : sans exagérer, on en aura un quart de plus que l'année passée.

Froment. L'abondance surpassera encore celle du seigle : on peut compter sur un tiers de plus qu'en 1831, si le beau temps continue.

Avoine. Elle ne se présente pas très-favorablement dans nos provinces. Pour qu'elle s'améliore d'une manière considérable, il faudra un mois de beaux jours. Il reste encore peu d'avoine indigène de l'année passée.

Fèves. Cette récolte promet merveilleusement. On en a beaucoup planté et semé.

Pommes-de-terre. Ce tubercule, dont le produit est le plus important pour le peuple, donne les plus grandes espérances. On désirerait cependant un peu de pluie, pour augmenter beaucoup la fertilité. Les nouvelles sont bonnes en général.

Colza. Il n'a pas donné d'aussi beaux résultats, et il ne répond pas aux autres produits. On soutient qu'il y a un quart de moins qu'en 1831.

Tabac. Il promet beaucoup. On en a planté de fortes parties. La saison n'est pas assez avancée pour pouvoir juger de la récolte. (J. des Fl.)

LA LEÇON DE GRAMMAIRE.

Si vous ne dormez pas, je vais vous conter un conte.

Il y avait une fois un honnête maître d'école qui depuis quarante ans était en possession de donner aux enfans du village force leçons et force coups. Je ne l'ai pas connu; mais on m'a tellement dépeint son individu, qu'il me semble le voir avec son nez en bec de parapluie, ses lunettes sans branches, son habit rapé, son long gilet, sa culotte courte et sa perruque de chien dent.

Le brave homme, à force de soins et de coups de férule, était parvenu à créer dans sa classe une section de grammaire, et vous auriez joui de le voir dans sa chaire argumenter sur l'adjectif et les pronoms personnels.

Or, il advint qu'un jour, au beau milieu de la leçon, une querelle s'éleva entre deux des forts de la 1^{re} section. « De quel article de la syntaxe parlez-vous, dit le magister? — Il m'a volé mon liard; il l'a mis dans sa poche. — Le magister ouvre le plus qu'il peut ses petits yeux gris, se dirige vers l'accusé, le fouille, trouve le liard duplaignant et dit au prévenu: « Quelle est l'origine de cet argent? » — Le fort grammairien ne sut que répondre; peut-être n'avait-il pas compris: je le crois facilement.

Cependant la redoutable férule brillait dans la dextre du maître, et le grammairien fort chercha à se justifier: il voyait bien qu'il était temps. Le maître ne fut pas dupe de ses faussetés, et d'un ton doctoral il s'écria: « O misérable puer! tu inventes mille mensonges! Tu vas recevoir.... »

A l'instant même midi sonna: le magister fit grâce au coupable qui avait inventé des mensonges, et congédia tous ses disciples. Les forts grammairiens disaient dans la rue, recordant leur leçon du soir: SINGULIER MASCULIN.

Vous pensez bien que tout ceci n'est qu'un conte, que je vous ai conté parce que vous ne dormiez pas.

H. L.

La question de la Belgique est résolue. Le pays comprend sa situation.

Aux décisions toujours entachées de nullité de la Conférence, a succédé le triste arrêt qui condamne à la mort toutes les institutions constitutionnelles de l'Allemagne. Le roi de Hanovre se joue de lord Grey. Louis-Philippe chancelle sur son trône. La France, trahie par son gouvernement, s'indigne du lâche repos qu'on lui a fait. Car, suivant le mot célèbre du brave général Lamarque, ce repos de la révolution de juillet est une halte dans la boue.

Et nous, Belges, après vingt mois d'attente, après vingt mois de négociations, conduites par une politique perfide, mais prolongées avec tout l'art de séduction qui était nécessaire pour toujours soutenir notre patience et flatter notre désir d'obtenir un résultat qui nous fût avantageux, où en sommes-nous? On nous disait que tout était terminé. La paix de l'Europe et les noces de Léopold devaient se célébrer en même temps. Eh bien! le 13 juillet, au lieu d'un arrangement définitif, tel qu'on nous annonçait qu'il avait été convenu, le tribunal qui s'était déclaré notre arbitre vis-à-vis de la Hollande, nous signe sa sentence en deux mots: « RIEN DE FAIT. »

Nous avons été trompés. Mais, au fond, pouvions-nous souhaiter une meilleure réponse? Nous pensions avoir fait assez de sacrifices. Nous croyions avoir désarmé nos ennemis même, en immolant par amour de la paix une partie de nos droits et en nous livrant, corps et biens, à une commission extraordinaire. Tout cela a été trouvé insuffisant. Rendons grâce au Ciel, il est bon que les Belges aient été justes jusqu'à être obligés de s'en repentir.

Nous ne manquons pas tout-à-fait de gens qui, comme les Athéniens, demandent à ceux qui les rencontrent: *Qu'y a-t-il de nouveau? Qu'attendons-nous faire?* Ce ne sont pas là les Belges de septembre, et nous n'avons pas de réponse à leur donner. Nous n'avons point de temps à perdre sur la place publique. Il n'y a plus même besoin de discuter et de débattre. Il faut agir.

Belges, vous êtes quatre millions d'hommes, et on veut vous faire la loi. Votre constitution est la plus libérale qui ait jamais paru dans le monde, et on veut l'anéantir. Vous avez un roi élu par vous, délégué par vous pour administrer vos affaires, et on veut qu'il reçoive ses instructions de l'étranger, qu'il se ligue contre vous avec l'étranger et qu'il méconnaisse ainsi les devoirs qui lui sont imposés par votre Loi fondamentale. Vous avez tous juré, lui et vous, d'être fideles à ce pacte réciproque et impératif, et on veut vous faire violer vos sermens. On a semé vous traiter en nation indépendante, on a négocié d'abord avec vous comme avec un peuple libre, et maintenant, après vous avoir enlacé dans mille pièges, on veut rendre impossible votre existence même. La révolution, qui vous avait affranchis, vous promettait aussi le bonheur, et on veut détruire chez vous jusqu'à l'espérance d'un meilleur avenir. Car, voyez comme l'iniquité se dévoile et se trahit elle-même, on vous octroiera les institutions que vous avez conquises, pourvu que l'onte et la misère en soient le prix.

Belges, souvenez-vous des jours de votre oppression, alors que, pour obtenir le redressement de vos griefs, vous vous leviez comme un seul homme, et vous exprimiez, par un nombre immense de pétitions venues

de tous les points du pays, l'opinion et la volonté nationales. Tout succédait à des vœux si hautement manifestés. Et cependant vous n'étiez pas libres, et c'était un roi imposé par la sainte-alliance qui vous gouvernait. Aujourd'hui que vous avez pour chef un roi qui est l'élu de la nation, qui a les mêmes sympathies que vous, qui connaît vos droits, vous adresserez-vous à lui avec moins de confiance?

Non, qu'il n'en soit pas ainsi.

Anvers vient de donner l'exemple, Anvers qui semblait apporter à la guerre un invincible obstacle. Sentinelle avancée de la Belgique, elle lui donne le signal. Il faut que tout le pays réponde à ce noble appel.

Unissons nous donc avec plus d'empressement que jamais, et formons comme un faisceau de toutes les volontés, afin que l'Europe, qui a les yeux fixés sur le peuple belge, comprenne les sentimens dont il est pénétré. Portons au pied du trône l'expression franche et sincère de nos alarmes. Serons nous autour de lui, pour sauver par un grand mouvement national, notre indépendance, notre liberté et notre religion.

Que toute la Belgique envoie des adresses au Roi. Et l'Europe y regardera deux fois avant de se coaliser contre nous avec le roi de Hollande. (L'Union.)

COMMERCE.

RIX DES HUILES A BRUXELLES, 30 juillet.

Huile de colza vieille, fl. 54 6; dito, nouv. claire, 52 1/2; dito, non claire, 00 0/2
dito, sept., 52 1/2; dito, oct. déc., 52 1/4; dito, nov. et déc., 00 0/2.
Huile de lin présente, 51 0/2; dito, sept. et déc., 51 1/2.
Graine de colza nouvelle; de
Ce qui précède est en argent (Brabant.)

BOURSES.

ANIS, 30 juillet.

Emprunt de 12 millions	97 A	Emprunt romain	77 1/4 P
» de 10 millions	99 A	Lots	37 1/2
» Rotschild	74 A	Napolitains	75 P
Autriche métalliques	87 A	Guebhard	78 1/4 P
Lots de Pologne	96 P	Rente perp. espag. à Paris	55 1/2 A
Anglo-Danois 3 p. 0/2	67 1/2	» à Amsterdam	49 7/8 à 50 P

(Dimanche pas de bourse à Paris.)

LOND, 28 juillet.

Consolidés, 83 3517882 à 83 1/2.

VIEN, 21 juillet.

Métalliques. — 87 0/2 Act. de laque 1372 0/2.

MARCHÉ DE L'UR, du 31 juillet.

Froment, la rasière	11 30 23
Seigle, idem.	6 78 26
Avoine, idem.	3 89 96
Pommes de terre.	1 73 57
Beurre (liv. des P.3.)	0 57 85

ANNONCES

1865. On a perdu entre Empeines et Jambes, un porte-feuille contenant un passeport et plusieurs lettres. La personne qui l'a trouvé est priée de le reporter chez Pierre, aubergiste à Jambes.

1861. CHANGEMENT DE DOMICILE.

Monsieur Sébastien Gérard, arpenteur-juré et géomètre des mines, domicilié à Namur, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de transférer son domicile chez Madame veuve Werotte, fabricante de tabac, sur la Grand'ce, n^o 991, à Namur.

1862. A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN,

le 50 florins de Brabant, au capital de mille florins des Pays-Bas, bien hypothéquée. S'adresser au notaire Delvigne.

1846. A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN,

un moulin-à-vent, presque neuf, construit en bois, avec ses accessoires, situé à Lesves; l'acquéreur devra le démolir pour le reconstruire dans une autre commune. Le ressort, pour le voir, au propriétaire, M. Legros, et pour traiter du prix, à M. le notaire Delvigne, à Namur.

A vendre de la main à la main,

Une belle saline avec maison, écuries, remise et un jardin de trois parts de bonnier y attenant, située à Jambes, placée très-avantageusement entre les routes de Liège et de Luxembourg.

L'acquéreur entrera en jouissance de suite, et il aura toutes les facilités désirables pour le paiement du prix.

S'adresser au notaire Delvigne, pour connaître les prix et conditions de cette vente.

1829. Beau quartier de maison à louer présentement, occupé jadis par le Père Désiré; il est composé de cinq caves, quatre pièces au rez-de-chaussée, quatre au premier, quatre au second et greniers. La vue est des plus belles, donnant sur le Pont de Sambre, le rivage de Grognon, la Sambre et la Meuse. Ce quartier a été remis à neuf en 1831. S'adresser pour le voir au sieur Charles Leclair, rue des Bouchers, n^o 1036, à Namur.

IMPRIMERIE DE H. LOUVET, MARCHÉ AUX HERBES.